



Émoluments

Émoluments dans la procédure administrative

Procédure de taxation	En principe gratuite > Des émoluments sont perçus pour les coûts des mesures d'instruction rendues nécessaires par un manquement coupable aux obligations de procédure.
Procédure de réclamation	En principe gratuite > Des émoluments sont perçus pour les coûts des mesures d'instruction rendues nécessaires par un manquement coupable aux obligations de procédure ainsi que pour les réclamations en cas de taxations d'office.
Demandes de prolongation de délai pour le dépôt des déclarations d'impôt	Émoluments différents > www.taxme.ch > Thèmes > Prolonger des délais
Rappel pour soumission tardive de la déclaration d'impôt	CHF 60
Renseignements juridiques oraux	Gratuits > Les renseignements dont le traitement nécessite un effort important sont communiqués par écrit.
Renseignements juridiques écrits (ne se rapportent pas à un cas concret)	Cadre tarifaire CHF 50 à CHF 2000 > Si le temps de traitement est supérieur à deux heures, les coûts sont calculés sur la base du temps effectivement investi. Remarque: les renseignements fournis par e-mail sont toujours sans engagement. Les informations contraignantes ne sont transmises que par courrier postal. Ces deux types de renseignements sont payants.
Renseignements contraignants dans la procédure de taxation (ruling fiscal)	En principe gratuits, car il s'agit d'une activité de taxation anticipée (exempte d'émoluments). > Un émolument n'est perçu qu'à titre exceptionnel si les efforts dépassent nettement le cadre usuel du travail de taxation. Un rendez-vous sur place souhaité par la ou le contribuable dans le cadre d'un préavis pour l'évaluation de l'entretien d'un immeuble est également payant (cf. valeur officielle à des fins d'information). > www.be.ch/taxinfo > Renseignement juridique contraignant (ruling fiscal)
Préavis concernant les questions relatives à l'impôt sur les successions et donations	Par points > temps investi
Préavis concernant l'impôt sur les gains immobiliers (y.c. renseignement du registre sur le report de l'impôt)	Par points > temps investi
Réclamation contre une taxation d'office	Émoluments selon l'art. 194, al. 2, let. a LI Imposition des entreprises: Au moins CHF 200 par réclamation Particuliers/Personnes salariées: En principe, au moins CHF 100 par réclamation > Différences possibles au cas par cas. Sans taxation ordinaire intermédiaire, l'émolument peut être augmenté les années suivantes en fonction des charges supplémentaires.
Décisions de sursis en matière fiscale	Gratuites
Décisions de remise en matière fiscale	Gratuites

Décisions de révision et décision de rectification	Gratuites en cas d'approbation > CHF 300 si l'absence de motifs de révision est constatée par décision.
Décisions dans le cadre de procédures de rappel d'impôt ou de procédures pénales fiscales	Cadre tarifaire CHF 50 à CHF 2000
Décisions d'exonération fiscale	CHF 200
Vérification des comptes	En principe gratuite > Exceptionnellement soumise à des émoluments en cas de manquement coupable aux obligations de procédure (émolument en fonction du temps investi).

Autres actes soumis à émoluments

Photocopies noir et blanc*	CHF 0.40 > Émolument minimal dans l'ordonnance sur les émoluments (OEmo)			
Photocopie de la déclaration d'impôt déposée*	CHF 10			
Envoi d'une copie du dossier fiscal* (années fiscales précédentes)	Par courrier	Secure Mail	BE-Login/taxme.ch	
	1 ^{re} année fiscale	CHF 20	CHF 20	gratuit
	Chaque année fiscale supplémentaire	CHF 15	CHF 15	gratuit
	Frais de port et d'expédition	Coûts effectifs		
Attestations officielles confirmant les conditions d'assujettissement illimité lors de l'exécution des conventions de double imposition	CHF 30			
Renonciation à la perception d'émoluments en cas d'indigence	Sur demande, il est renoncé au paiement de l'émolument en cas d'indigence > Art. 13, al. 1 OEmo			
Répartition des éléments fiscaux à la demande des époux non séparés	au moins CHF 90 > En fonction du temps investi			
Remboursement/compensation de cotisations en cas de séparation ou de divorce	Gratuit			
Liste des amortissements cumulés des années précédentes	CHF 85 > Émolument en fonction du temps investi			
Détermination de la charge maximale provisoire	Émolument en fonction du temps investi > Les immeubles agricoles ne peuvent être grevés de droits de gage immobilier que jusqu'à une certaine limite. Des valeurs officielles provisoires doivent donc être calculées pour les banques et les propriétaires.			
Valeur officielle à des fins d'information	CHF 140 > Émolument en fonction du temps investi > À la demande d'un-e notaire, une valeur officielle informative est calculée en cas de parcellisation. En règle générale, cela est également fait pour les immeubles agricoles (charge maximale).			
Services de production*	Émolument en fonction du temps investi > Il s'agit de prestations/produits (p. ex. évaluations) qui ne sont pas proposés par défaut. Ces résultats sont établis au moyen d'un effort manuel supplémentaire, qui est facturé par unité de temps.			

*hors 8.1 % TVA